

RA / 1229 / 2024

DGST / DM / 552 2024

## Nous, Maire de la Ville de Cambrai,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le règlement de voirie communale adopté par la séance du conseil municipal du 28 septembre 2015,  
Vu l'avis de M. le Directeur des Services Techniques Municipaux,  
Vu l'arrêté RA 1078 relatif à l'occupation du Domaine Public, rue du Pont rouge.

Vu la demande établie par Monsieur Thomas COTTIGNY, Ingénieur travaux chez Bouygues TP Régions France, par laquelle il nous informe que dans le cadre des travaux de rénovation de la ligne ferroviaire Douai-Cambrai, pour le compte de la SNCF, il va occuper le Domaine Public, rue du Pont Rouge, du lundi 01 juillet 2024 au vendredi 25 octobre 2024.

Considérant qu'à cette occasion il convient de réglementer la circulation des véhicules et le stationnement des véhicules de toutes sortes.

### ARRÊTONS :

**Article 1 :** La circulation des véhicules de toutes sortes sera interdite :

Rue du Pont Rouge  
Partie comprise entre l'Allée du Quinconce et la rue Voltaire

Du vendredi 16 août 2024 au samedi 31 août 2024, de 20 heures au lendemain matin 06 heures.

**Article 2 :** Une signalisation temporaire et conforme à la réglementation sera mise en place par les entreprise Bouygues TP Régions France qui entretiendra le dispositif et prendra toutes les dispositions nécessaires pour prévenir tous accidents pour lesquels elles seront tenue responsable.

**Article 3 :** Mme la Directrice Générale des Services, Mr le Commissaire de Police, Mr le chef de la Police Municipale et M. le Directeur des Services Techniques Municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à la bonne exécution du présent arrêté.

Cambrai, le 11 juillet 2024

Par délégation du Maire,  
Le conseiller Municipal Délégué  
Jean Pierre Bavencoffe

